

[Text]

The revenues of the Department resulting from the assessments on the companies supervised are credited to the Department and are used to meet its expenses. An appropriation from Parliament is required therefore only to meet the portion of the Department's expenses that are not covered by such assessment.

The staff of the Department is relatively small considering the extent and scope of the work falling upon it. The nature of the work requires a staff that is highly skilled technically. The Department does not have a large volume of material to process on a clerical basis and as a consequence the proportion of professional and technical staff is relatively high.

The Department has a staff of examiners that perform the examination of the financial conditions and affairs of companies under its supervision. The main force of examiners is stationed in Toronto where the head offices of companies are concentrated. An office with several examiners is situated in Montreal and one man is stationed in Halifax, three in Winnipeg and one in Vancouver. Examiners from the offices in Montreal and Toronto make one or more trips a year to the Maritimes and to the West to perform annual examinations of companies located in those regions.

The actuarial staff of the Department is concentrated in Ottawa. This staff performs the actuarial services for other departments and also the actuarial services required in connection with the Department's supervisory activities.

With the growing complexity of financial organizations in Canada and the increasing volume of business, it appears likely that the responsibilities of the Department will tend to increase if adequate supervision is to be exercised. Since the establishment of the Canada Deposit Insurance Corporation examiners on the staff of the Department have carried out examination work as required by that Corporation. The examiners of the Department work in co-operation with provincial supervisors where matters relating to provincially incorporated companies are concerned.

While the work of the Department can be said in one sense to consist primarily of the administration of certain statutes as already cited, it is not, of course, confined merely to seeing to it that the requirements of the legislation are being complied with. The main purpose of the existence of the Department and its main responsibility is to exercise the authority conferred upon it by the relevant statutes for the purpose of ascertaining the financial condition of the companies concerned and ensuring, so far as is possible, that each such company maintains itself in a position where it is able to discharge its obligations to the public. This work requires a broad knowledge on the part of the staff of the operation of the various types of financial institutions supervised, ability to understand quickly the financial implications of activities and programs and of changes in circumstances, and the ability to work with companies that may be in financial difficulties to enable them to recover or to transfer their liabilities to stronger companies. For supervision to be effective, the staff must be highly skilled and well-informed.

[Interpretation]

Les recettes du Département qui proviennent des cotisations imposées aux sociétés surveillées sont portées au compte du Département et utilisées pour faire face à ses dépenses. Un crédit parlementaire n'est donc nécessaire que pour rencontrer cette portion des dépenses du Département qui n'est pas couverte par les cotisations.

Le personnel du Département est relativement peu nombreux, si l'on considère l'étendue et la portée de ses travaux. La nature même de ces travaux exige des employés de hautes connaissances d'ordre technique. Le Département n'a guère de travaux d'écritures à son programme et par conséquent la proportion d'employés de caractère professionnel et technique est relativement élevée.

Le Département compte un personnel d'examineurs dont le rôle consiste à faire l'inspection de l'état financier et des opérations des sociétés qui relèvent de la surveillance du Département. La majorité de ces examinateurs sont postés à Toronto où se trouvent concentrés les sièges sociaux des sociétés en question. Un bureau composé de plusieurs examinateurs est situé à Montréal. Un employé est posté à Halifax, trois à Winnipeg et un autre à Vancouver. Les examinateurs des bureaux de Montréal et de Toronto font un ou plusieurs voyages dans la région des provinces maritimes et dans l'Ouest afin d'y procéder à l'inspection annuelle des opérations des sociétés qui font affaires dans ces régions.

Le personnel d'actuaires du Département se trouve à Ottawa principalement. Il y exécute les travaux actuariels pour d'autres ministères du gouvernement et rend également des services de même nature qui se rattachent aux travaux de surveillance du Département.

Vu la complexité croissante des organismes financiers du Canada et d'un volume d'affaires qui ne cesse d'augmenter, il semble probable que les obligations du Département devront croître elles aussi afin d'assurer une surveillance convenable. Depuis la création de la Société d'assurance-dépôts du Canada, des examinateurs du Département procèdent au travail d'inspection requis par cette dernière. Les examinateurs du Département travaillent de concert avec les surveillants provinciaux lorsqu'il est question de sociétés provinciales incorporées.

Nous pouvons dire que, dans un sens, le travail du Département comprend surtout l'administration de certaines lois dont j'ai déjà parlé, mais il va sans dire qu'il ne se contente pas de voir à ce que la loi soit observée. Il incombe d'abord au Département d'exercer l'autorité qui lui a été conférée par les lois pertinentes, aux fins de se rendre compte de la situation financière des compagnies en cause et d'assurer autant que possible que chacune de ces compagnies soit toujours en mesure de s'acquitter de ses obligations envers la population. Pour accomplir ce travail, le personnel doit avoir une connaissance approfondie du fonctionnement des divers genres d'institutions financières surveillées, l'aptitude à saisir rapidement les implications financières des activités et programmes et des changements survenus dans les circonstances, et l'aptitude à travailler de concert avec des compagnies qui se trouvent peut-être en mauvaise situation financière, afin de les aider à remonter la pente ou à confier leurs responsabilités à des compagnies qui ont les reins plus solides. Pour que la surveillance soit efficace, le personnel doit être très compétent et bien renseigné.